



Réunion du 21 octobre 2019

Responsable Commission : M. Paul BRIDEAU : 06-26-29-49-27

Membres : MM. Jean-Luc AUGEREAU : 06-65-24-14-40 - Jean-Louis MICHEL : 06-79-04-61-39

### COURRIERS RECUS

Avenir Cote : suppression 2<sup>e</sup> équipe U15 en seconde phase.

Est Roannais : changement de site pour plateaux U7 et U9.

Finerbal : vœu 2<sup>e</sup> phase U15.

Goal Foot : demande changement de terrain en U18.

Perreux : engagement 3<sup>e</sup> équipe U9.

St Denis de Cabanne : forfait Coupe Loire U18.

Villers : engagement 3<sup>e</sup> équipe U9.

### U13

#### FESTIVAL PITCH

Voici le tirage du 1<sup>er</sup> tour aura lieu le **samedi 9 novembre, à partir de 14h.**

Poule K (à Pradines) : Est Roannais 1 – Loire Sornin 1 – Cours 1 – Nord Roannais 1.

Poule L (à Pommiers) : Val d'Aix 1 – Avenir Cote 1 – Pouilly les Nonains 1 – Bussières 1.

Poule M (à St Just la Pendue) : Goal Foot 1 – Villers 1 – Villereest.

Poule N (à Commelle) : Essor 1 – Filerin 1 - Commelle 1 – Rhins Trambouze 1.

Poule O (au Stade des Sables à Mably) : Le Coteau 1 – Roanne Fc 1 – Roanne Portugais 1.

Poule P (à Parigny) : Roanne Parc 1 – Finerbal 1 – Parigny 1 – Mably 1.

#### CHALLENGE PITCH

Voici le tirage du 1<sup>er</sup> tour aura lieu le **samedi 9 novembre, à partir de 14h.**

Poule 27 (à Pradines) : Est Roannais 2 – Loire Sornin 2 – Cours 2.

Poule 28 (à Pommiers) : Val d'Aix 2 – Avenir Cote 2 – Pouilly les Nonains 2 – Riorges 4.

Poule 29 (à St Just la Pendue) : Goal Foot 2 – Villers 2 – Riorges 3 – Bois Noirs 3.

Poule 30 (à Riorges) : Riorges 2 – Le Coteau 3 – Roanne Fc 2 – Roanne Parc 2.

#### REGLEMENT

##### ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes U13 disputant une compétition de District participent au Festival Pitch U13.

•Une seule équipe par club peut être engagée

•Le nombre de joueurs ou joueuses autorisés par équipe est de 8 + 4 remplaçant(e)s

•Les équipes mixtes et les équipes exclusivement féminines sont autorisées.

•L'engagement des clubs est fait automatiquement par le District pour les équipes engagées en compétition départementale

•L'engagement est gratuit

##### ARTICLE 2 : QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES

•Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au Festival Foot U13 que pour un seul club au cours de la même saison.

•Le nombre de joueurs et joueuses titulaires d'une licence « **MUTATION** » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximums ayant changé de club hors période (article 160 des Règlements Généraux).

•Autoriser de surclasser 3 U11 au maximum.

•La mixité est autorisée pour les filles, y compris U14F, dans les équipes garçons (article 73 des Règlements Généraux).

•Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées, puis validées par le District.

##### ARTICLE 3 : TOURS QUALIFICATIFS DISTRICT

La phase départementale se déroule sur plusieurs tours, suivant le calendrier et le tirage établis par la Commission Technique et la Commission des Jeunes du District.

Les tours qualificatifs se déroulent sur 16 sites et sont organisés avec des poules de 4 équipes.



Chaque équipe jouera trois matchs de 20' (si 3 équipes = 2 matchs de 30'). Deux équipes par poules sont qualifiées pour le tour suivant.

Ensuite les ½ finales se déroulent sur 8 sites. Chaque équipe jouera trois matchs de 20'. Une équipe par poule est qualifiée pour la finale départementale.

Dans chaque groupe, un classement sera établi par addition de points selon le barème suivant :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou forfait : -1 point

En cas d'ex-æquo à l'issue des matchs de poule, les équipes sont départagées selon les critères suivants :

- 1-Deux équipes ex-æquo : différence de buts particulière
- Trois équipes ex-æquo : différence de buts générale entre les trois équipes concernées
- 2-Différence de buts générale
- 3-Meilleure attaque
- 4-Meilleure défense
- 5-3 tirs au but, puis « mort subite »

#### ARTICLE 4 : FINALE DEPARTEMENTALE

Le plateau final réunira 16 clubs qualifiés issus des phases départementales selon la formule « échiquier ».

Le règlement de la finale départementale pourra être modifié suivant les directives données par Direction Technique Nationale.

Lors de cette finale départementale, toutes les équipes devront effectuer plusieurs épreuves (Défis techniques, Quiz, matchs).

Le nombre d'équipes qualifié pour la finale Régionale, sera défini par la Commission Régionale compétente, ultérieurement.

#### ARTICLE 5 : REGLEMENTATION

Les lois du jeu du Football à 8, ainsi que le règlement du Festival Pitch U13 seront appliquées et tous les cas non prévus aux règlements, seront tranchés par la commission d'organisation du district. Les décisions seront sans appel.

#### ARTICLE 6 : ARBITRAGE

**FESTIVAL PITCH** : pour les tours 1 et 2, il est assuré par les dirigeants des équipes en présence.

L'arbitrage de la phase finale départementale, voire des ½ finales, est assuré par des arbitres du District, géré par la Commission des Jeunes Arbitres.

**CHALLENGE PITCH** : sur les différents tours, il est assuré par les dirigeants ou des jeunes des équipes en présence.

### U18

#### D3

#### Poule I :

Le match n°21789346, **Essor 2 – Riorges 1**, annulé le 21/09/19, est reprogrammé le **samedi 26 octobre à 15h**, sur le **stade de St Léger sur Roanne**.

Le match n°21789352, **Groupement ABC 2 – Riorges 1**, annulé le 05/10/19, est reprogrammé le **samedi 2 novembre à 15h**, sur le **stade de St Just en Chevalet**.

### ABSENCES FEUILLE DE MATCH

**U13 Excellence Poule B** : match n°21959644 du 05/10/19, **Val d'Aix 1 – Goal Foot 1** : 1<sup>er</sup> rappel avant sanction.

**U13 Honneur Poule C** : match n°21959783 du 05/10/19, **Val d'Aix 2 – Goal Foot 2** : 1<sup>er</sup> rappel avant sanction.